

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux îles-de-la-Madeleine

6214-01-001



November 2, 2011

Your file  
Parc éolien aux Iles-de-la-Madeleine  
Our file  
11-2178

Mr. Stéphane Thériault  
Hydro-Québec  
1034 chemin Lavernière  
Cap-aux-Meules, QC  
G4T 1R3

**RE: Parc éolien - Iles de la Madeleine, QC (ci-jointe)**

Cher M. Thériault,

Nous avons évalué la proposition visée et NAV CANADA a découvert que les trois emplacements causeront les impacts suivants à nos procédures.

Les éoliennes aux 6 emplacements proposés ont un impact très important sur les procédures publiées aux Iles-de-la-Madeleine (CYGR). Les impacts relevés sont les suivants:

- OCC secteur NE: pénétration de 300'.
- Approche RNAV (GNSS) PISTE 25: Toutes les éoliennes sont dans le segment final avec des pénétrations de 120' à 140'.
- Approche VOR PISTE 25: Toutes les éoliennes sont dans le segment final avec des pénétrations de 265' à 275'.
- Approche VOR/DME PISTE 25: Toutes les éoliennes sont dans le segment final avec des pénétrations de 295' à 305'.

Ces éoliennes causeront aussi des impacts adverses suivantes sur les opérations aériennes dans le secteur en question:

- Un impact inacceptable sur les approches IFR de piste 25 en plus de certains corridors de départ et de remontées ,
- des obstacles significatifs pour tous les aéronefs opérant dans ce secteur, et
- une réduction de la sécurité aérienne pour les aéronefs opérant dans cette zone

NAV CANADA s'oppose à ce projet parce qu'il se situe dans une zone trop rapprochée du seuil de la piste 25 et à une distance trop proche de l'axe de la piste. Trois des quatre approches sur la piste 25 sont affectées et les impacts sont inacceptables.

Si vous avez des questions, communiquez avec nous par téléphone au 1-866-577-0247 ou par courriel au [landuse@navcanada.ca](mailto:landuse@navcanada.ca) .

L'évaluation de l'utilisation de terrains de NAV CANADA est valide pour une période de 12 mois. Notre évaluation est limitée à l'incidence de la structure physique proposée sur le système et les aménagements de navigation aérienne. Elle ne constitue pas une approbation ou un permis de Transports Canada, d'Industrie Canada, d'autres ministères fédéraux ou d'une administration provinciale ou municipale de l'utilisation de terrains ou de tout autre organisme de qui une autorisation est requise et ne remplace pas une telle approbation ou un tel permis. Industrie Canada traite les questions de gestion du spectre que votre proposition peut soulever et consulte l'Ingénierie de NAV CANADA au besoin.

Sincèrement,

Paul Pinard  
pour  
David Legault  
Gestionnaire collection des données  
Services d'information aéronautique

cc QUEB-Region Quebec, Transport Canada  
CYGR-ILES-DE-LA-MADELEINE  
Madeleine Ménard, NAV CANADA, Legal and Corporate Services  
Léon Huyberegts, NAV CANADA, Pilote de conception de services  
Jacques Lemire, NAV CANADA, Surveillance Operational Systems Requirements Specialist  
Marcel Pinon, NAV CANADA, Manager, Airspace and Service Requirements